

La CEO autorise Hydro One à construire une ligne de transport et les installations connexes dans la ville de Toronto

DÉCISION

Le 7 novembre 2023, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a rendu sa [Décision et ordonnance](#) autorisant Hydro One Networks Inc. (Hydro One) à construire une ligne de transport d'électricité à 230 kV et les installations connexes dans la ville de Toronto.

La ligne de transport remplacera une ligne de transport biterne à 115 kV non utilisée dans un corridor existant de 6,5 km allant du poste de transformation (PT) Richview au PT Manby (le projet) dans la région d'Etobicoke. Le coût du projet est évalué à 73,1 millions de dollars.

Après avoir examiné les répercussions du projet sur les consommateurs en ce qui concerne les prix ainsi que la fiabilité du service d'électricité, la CEO a conclu que la demande était dans l'intérêt public.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Voici un résumé des principales conclusions de la CEO :

- le projet est nécessaire pour répondre à l'augmentation de la charge dans la région du sud-ouest du Grand Toronto, tel que prévu par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERÉ);
- Hydro One a opté pour la plus prudente de deux options mises de l'avant en se basant sur une analyse de la valeur actuelle nette sur une période de 50 ans;
- compte tenu de l'augmentation de la charge prévue, l'impact pour un consommateur résidentiel typique sur un horizon temporel de 25 ans, qui selon les estimations sera une réduction de 0,08 \$ par mois, est raisonnable et acceptable;
- le projet ne devrait pas avoir de répercussions négatives importantes sur la fiabilité du réseau et il améliorera la fiabilité de l'approvisionnement pour les clients raccordés pourvu que toutes les exigences de la SIERÉ soient mises en œuvre.

La CEO a donc accordé l'autorisation de construire sous réserve des conditions d'approbation standard jointes à l'annexe B de la Décision et ordonnance.

À la demande d'Hydro One et comme permis par la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la CEO a émis sa Décision et ordonnance sans audience, car elle était satisfaite que personne ne serait touchée de façon négative par l'issue du projet.

À propos de la CEO

La Commission de l'énergie de l'Ontario est l'organisme indépendant de réglementation de l'Ontario pour les secteurs de l'électricité et du gaz naturel. Elle protège les intérêts des consommateurs et soutient le mieux-être collectif de la population de l'Ontario. Son objectif est de créer une valeur publique au moyen d'une réglementation prudente et d'un processus juridictionnel décisionnel indépendant, ce qui contribue au développement économique, social et environnemental de l'Ontario.

Communiquez avec nous

Demandes des médias

Téléphone : 416-544-5171

Courriel : oebmedia@oeb.ca

Demandes de renseignements de consommateurs

416-314-2455/1-877-632-2727

This document is also available in English.

*Le présent document d'information a été préparé par le personnel de la CEO pour informer les consommateurs d'énergie de l'Ontario de la décision de la CEO et ne doit pas être utilisé dans le cadre de procédures juridiques ou réglementaires. Il ne fait pas partie des motifs de la décision de la CEO; ceux-ci se trouvent dans le document *Décision et ordonnance* publié 7 novembre 2023, qui est le document officiel de la CEO.*